

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 octobre 2015

DCM N° 15-10-29-15

Objet : Nouvelle dénomination de la place d'Armes.

Rapporteur: M. le Maire

Metz a accumulé au fil du temps un patrimoine architectural et urbain de premier ordre. La ville bénéficie en effet d'un passé trois fois millénaire fait de nombreuses réalisations architecturales, de constructions et de reconstructions, faisant d'elle l'une des villes les mieux dotées d'Europe en patrimoine urbain et historique.

Par l'obtention du label "Ville d'Art et d'Histoire" en 2011, la Ville de Metz s'est engagée à développer une politique culturelle et touristique volontariste avec l'objectif de porter une politique de valorisation et d'animation du patrimoine en articulation avec les équipements culturels et les partenaires publics, privés et associatifs. Son histoire et son patrimoine justifieraient son entrée au patrimoine mondial de l'UNESCO dont la première étape décisive a été franchie en janvier 2014 avec l'inscription de Metz sur la liste indicative de l'Etat français. Sous le label "Metz royale et impériale", la zone proposée pour son inscription comporte deux pôles majeurs de la ville historique : le noyau ancien autour de la cathédrale ainsi que l'extension urbaine du début du XXe siècle avec le quartier impérial (place du général de Gaulle et axes adjacents).

Par ailleurs, la ville de Metz a profité, sous le règne de Louis XV, de l'attention d'un des plus grands architectes de l'Europe des Lumières : Jacques-François Blondel.

Invité par la famille Choiseul, afin de dresser les plans de l'abbaye royale des Dames chanoinesses de Saint-Louis, Blondel vint à Metz en 1761. Il fut alors chargé par le maréchal d'Estrées, gouverneur de Metz, d'aménager le vaste espace dégagé autour de la cathédrale par son prédécesseur, le maréchal de Belle-Isle.

L'architecte établit un plan magistral comportant, notamment, l'hôtel de ville, le parlement, le palais épiscopal et un corps de garde. Bien que partiellement réalisé, le projet de Blondel constitue l'un des meilleurs ensembles urbains du XVIII^e siècle. La sobriété de son architecture convenait, selon le célèbre théoricien, aux édifices d'une ville comme Metz qui devaient exprimer dans leur ordonnance « un certain genre de fermeté qu'impose l'art militaire ».

Comme l'ont montré de récentes études, la place d'Armes, par-delà son statut militaire, est la dernière place royale française. Malgré son démantèlement partiel, le projet de Blondel reste parfaitement lisible aujourd'hui.

Associer le nom de l'éminent architecte-théoricien à son chef-d'œuvre messin est légitime. Cet enrichissement de la dénomination de la place contribuera au processus d'appropriation de la ville par ses habitants, processus engagé avec la mise en valeur des espaces publics et l'extension du secteur sauvegardé, et qui se poursuivra à travers des publications et des expositions consacrées à l'architecture messine jusqu'au classement Unesco de Metz.

Le nom prestigieux de Jacques-François Blondel associé à l'un des espaces majeurs de Metz reliera, dans l'esprit des citadins, le cœur de leur ville à la grandeur d'un ordre urbain typique du siècle des Lumières.

Il est ainsi proposé de modifier la dénomination actuelle de la place d'Armes, située entre la cathédrale et l'hôtel de ville :

PLACE D'ARMES JACQUES-FRANCOIS BLONDEL.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE MODIFIER** la dénomination actuelle de la place d'Armes, située entre la cathédrale et l'hôtel de ville : **PLACE D'ARMES JACQUES-FRANCOIS BLONDEL.**

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Metz,
Conseiller Départemental de la Moselle
Dominique GROS

Service à l'origine de la DCM : Archives
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 17h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 39 Absents : 16

Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Place d'Armes Jacques-François Blondel

